



Resiliation contrat mutuelle

Par **saovicente_old**, le **03/08/2007** à **08:44**

Bonjour ,

Bravo pour ce site , je viens de le decouvrir , quand on pense que tout est payant fantastique !

Bien , il y a de cela 2 ans , j'ai resilie un contrat mutuelle en faisant une lettre que j'ai ecrite dans les bureaux de celle-ci (sur leur conseil) , ma demande a ete prise en compte informatiquement .

Je quitte la france pour un pays non communautaire , entre temps je fais un changement d'adresse provisoire chez la soeur de ma femme en france .

A ce jour , je suis revenu en europe et j'apprends que la mutuelle me demande un impaye de 1600€ ?? (un cabinet de recouvrement est sur l'affaire) . En effet , elle me demandait en plus , un certificat de non residence en france , je trouve cela abusif et pourquoi pas autre chose !

Le courrier de cette mutuelle mentionne bien ma lettre de resiliation , n'est-ce pas suffisant ?

Cordialement,
jm

Par **poupee_russe92**, le **03/08/2007** à **10:33**

Bonjour,

Et tout d'abord merci pour vos encouragements!

Pourriez-vous nous préciser à quoi correspond l'impayé de 1600€? Que vous réclament-ils

exactement?

Merci d'avance.

Esther

Par **saovicente_old**, le **03/08/2007 à 11:01**

Pour repondre , ces 1600€ correspondent à l'echeance 2005 , plus exactement de mars 2005 à decembre 2005 , j'ai quitte la france en avril 2005 et je vis maintenant dans l'archipel canarien depuis une annee .

Bien entendu , à cela s'ajoute les frais de recouvrement etc .

Je precise que depuis mon depart , je ne depends plus du regime generale de la securite sociale ni d'aucun autre regime du territoire .

Je suis reste sans couverture sociale lorsque je travaillais dans l'archipel du cap-vert (gerant de societe) , à ce jour , je depends de la protection sociale espagnole .

Cordialement

jm